



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

CONVENTION DE PRET DES SUPPORTS D'EXPOSITION « 1982 : LA CRUE DU SIECLE »

ENTRE

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN CHARENTE, sis 5, rue Chante-caille –
ZI des Charriers à Saintes (17100), représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude GODINEAU, ci-
après dénommée « EPTB Charente »,

d'une part,

ET

_____ (nom de la collectivité),

_____ sise _____ (adresse),

représenté(e) par _____ (Nom, Fonction),

ci-après dénommé « organisme-emprunteur »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet

L'organisme-emprunteur souhaite utiliser les supports de l'exposition « 1982 : la crue du siècle », propriété
de l'EPTB Charente, pour _____

_____ (description de la manifestation et date).

Les supports désignés sont les suivants :

- ☞ 15 panneaux « roll-up » de 2000 mm x 1000 mm : structure en aluminium, toile imprimée en quadri recto, housse de transport
 - ✓ Panneau de garde
 - ✓ Panneau 1 "Fleuve Charente : retour sur la crue du siècle"
 - ✓ Panneau 2 "Angoulême et ses environs : chroniques de la crue"
 - ✓ Panneau 3 "Angoulême et ses environs : photographies de la crue"
 - ✓ Panneau 4 "Cognac et ses environs : chroniques de la crue"
 - ✓ Panneau 5 "Cognac et ses environs : photographies de la crue"
 - ✓ Panneau 6 "Saintes et ses environs : chroniques de la crue"
 - ✓ Panneau 7 "Saintes et ses environs : photographies de la crue"
 - ✓ Panneau 8 "La crue de 1982 : une parmi les autres"
 - ✓ Panneau 9 "Bassin versant et inondations : attention, territoire à risque..."
 - ✓ Panneau 10 "Des inondations hors du fleuve : zoom sur les affluents et l'estuaire"
 - ✓ Panneau 11 "La main de l'homme : un facteur aggravant le risque naturel ?"
 - ✓ Panneau 12 "Limitons le risque d'inondation ! Mieux aménager le territoire "
 - ✓ Panneau 13 "Gérons le risque d'inondation ! Mieux anticiper la crue"
 - ✓ Panneau 14 "A la découverte du PAPI Charente & Estuaire"

- ☞ Poster "Quelques inondations majeures du bassin versant de la Charente" : panneau composite aluminium de format 594 mm x 841 mm imprimé en quadri recto et son chevalet en bois.

- ☞ 1 borne audio permettant l'écoute de 3 séquences de témoignages racontant la crue de 1982, témoignages enregistrés lors du vernissage de l'exposition à Cognac en novembre 2012. Cette borne se compose d'un boîtier renfermant un lecteur audio, équipé de 2 casques. La borne s'installe simplement posée sur une table et raccordée à l'alimentation électrique. Le format de la borne est d'environ 50 cm x 30 cm x 30 cm.
- ☞ 1 borne vidéo tactile permettant la visualisation interactive de photographies des crues par simple navigation sur une carte du bassin versant de la Charente et permettant la participation interactive à un quizz sur l'évolution du territoire et ses conséquences sur les écoulements. Cette borne se compose d'un support démontable (socle, pied et boîtier) renfermant un ordinateur PC tout-en-un. La borne s'installe en fixant le boîtier sur son pied et en raccordant l'ordinateur à l'alimentation électrique. Le format de la borne une fois installée est d'environ 75 cm de haut avec un boîtier d'écran d'environ 80 cm x 60 cm.

ARTICLE 2 - Conditions de la mise à disposition

Usage

L'organisme-emprunteur s'engage à utiliser ces supports uniquement dans le cadre de la manifestation décrite dans l'article 1^{er} de la convention.

Durée

Les supports de l'exposition « 1982 : la crue du siècle » sont prêtés à l'organisme-emprunteur du _____ (date), date d'enlèvement du matériel au _____ (date), date de restitution du matériel.

Transport

L'organisme-emprunteur prend en charge le transport des supports : il se charge de venir chercher et de restituer les supports prêtés dans les locaux de l'EPTB Charente.

Installation/démontage

L'organisme-emprunteur se charge de l'installation et du démontage de l'exposition. L'utilisation est simple. Chaque housse de transport comprend un socle en aluminium avec enrouleur et un mât aluminium composé de 3 tubes. Il faut déplier les 2 pieds du socle pour stabiliser la structure, emboîter les 3 tubes l'un dans l'autre, fixer ce mât dans l'opercule du socle puis dérouler la toile pour l'accrocher en haut du mât. Pour la borne audio et la borne vidéo tactile, une notice d'installation sera fournie.

Ce matériel est fragile. L'EPTB Charente attire l'attention sur les précautions à prendre :

- Manipuler délicatement le matériel audio et informatique, notamment lors du transport (veiller à bien caler le matériel). Scotcher au sol les câbles de raccordement électrique pour éviter que les visiteurs ne buttent dedans. Respecter la notice d'installation.
- Lors du démontage des « roll-up », pour ne pas endommager la toile ou la structure, quelques recommandations sont à suivre :
 - Quand on décroche la toile du sommet du mât, ne pas lâcher brusquement la baguette pinçant le haut de la toile. L'enrouleur serait alors définitivement endommagé. Il faut accompagner l'enroulement de la toile en tenant la baguette jusqu'à la fin de l'opération.
 - Veiller de plus à ce que la toile s'enroule dans l'axe du rouleau sans déborder des extrémités. Sinon la toile risque de présenter des plis sur ses bords.

Surveillance

Le matériel d'exposition doit rester sous la surveillance de l'organisme-emprunteur durant la période de prêt pour éviter que des dégradations ou des vols ne soient commis.

ARTICLE 3 – Valeur et assurance

L'exposition est prêtée gracieusement mais l'organisme-emprunteur s'engage à souscrire une assurance tous risques, selon l'usage, pour une valeur de 5200 € pendant la durée de la manifestation. Elle doit prendre effet

à compter de la prise de possession des pièces jusqu'à leur retour chez le prêteur, l'EPTB Charente. L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard avant l'enlèvement.

ARTICLE 4 – Conditions de restitution

Un constat avec déroulement et vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition et de sa restitution.

En cas de vol, perte ou de détérioration, l'organisme-emprunteur s'engage à faire reproduire ces supports à l'identique et à les livrer à l'EPTB Charente. A titre indicatif, les coûts (hors frais de port) sont approximativement les suivants :

- un panneau « roll-up » : de l'ordre de 150 € TTC
- poster du bassin versant : de l'ordre de 250 € TTC
- borne audio : mobilier de l'ordre de 400 € TTC et matériel audio de l'ordre de 500 € TTC
- borne vidéo tactile : mobilier de l'ordre de 550 € TTC et matériel informatique de l'ordre de 1250 € TTC

ARTICLE 5 – Divers

- Dans la limite des stocks disponibles, l'EPTB Charente fournit à l'organisme-emprunteur une centaine d'exemplaires du dépliant de synthèse de l'exposition que ce dernier met à disposition des visiteurs de l'exposition. Les exemplaires restant à la fin de la manifestation sont restitués à l'EPTB Charente avec le matériel prêté.
- L'EPTB Charente fournit avec l'exposition un « Livre d'Or ». L'organisme-emprunteur le met à disposition des visiteurs et le restitue à l'EPTB Charente à l'issue de la manifestation.
- Dans le cadre du suivi des indicateurs de l'exposition prêtée, l'organisme-emprunteur effectuera dans la mesure du possible un bilan chiffré de la fréquentation de l'exposition : nombre total de visiteurs, nombre d'étudiants/scolaires (dans le cadre de l'enseignement). L'organisme-emprunteur remettra ce bilan à l'EPTB Charente lors de la restitution du matériel d'exposition.

Fait en deux exemplaires,

A _____, le : _____

A Saintes le :

Pour _____,

Pour l'EPTB Charente,

(nom organisme emprunteur)

Le _____ (fonction),

Le Président,

_____ (nom)

Jean-Claude GODINEAU